Atelier thématique n°1 – DOO

LOGEMENT EQUIPEMENT 1/2

Rappel des objectifs PAS retenus

A1 – La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant-pays

De nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

Une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

S'appuyer sur l'avant pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

A2 - Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

La mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

L'affirmation d'un territoire animé et préservé

Propositions d'orientations

Validez – Complétez :

1. Offre de logements

- Fixer des règles de constructibilité pour la diversification de l'offre de logements correspondant aux besoins du territoire
- Adapter les nouvelles constructions aux évolutions des modes de vies (décohabitation, vieillissement des ménages, télétravail, etc.). Il s'agit d'encourager des **opérations diversifiées et novatrices dans les modes d'habiter** (intergénérationnel, logements services…).
- Tenir compte du **maillage en équipements existant** pour la répartition de l'offre de logements *> à échelle des EPCI ? Prise en compte dans les PLUi, PLH*

2. Offre de logements locatifs abordables et en accession sociale

- Les documents d'urbanisme locaux doivent permettre d'assurer la **mixité sociale dans les opérations de logements structurantes à proximité d'un réseau de transport collectif**, en y proposant une offre de logements locatifs abordable et d'accès à la propriété
  - *> rayon d'action pouvant être ciblé : sur toutes les communes, sur les pôles structurants du territoire (lesquels), sur les communes déficitaires dans une logique d'équilibre*
- Les documents d'urbanisme locaux doivent **recourir à l'usage de l'ensemble des outils juridiques** à disposition pour **assurer le niveau de mixité sociale souhaité sur les secteurs identifiés** :
  - définition de secteurs dans les OAP des PLUi avec un pourcentage minimum
  - recours aux servitudes de mixité…

3. Favoriser l'offre de logements abordable sur le littoral

Objectif : proposer une offre en mesure de répondre aux différents parcours résidentiels sur les secteurs tendus.

- Sur les commune littorales à enjeux de rééquilibrage résidence principale/résidence secondaire, les documents d'urbanisme et les plans locaux de l'habitat doivent garantir une diversité de taille de logements dans les nouvelles opérations d'habitat. Ils doivent également garantir une offre favorisant la mixité sociale : accession sociale et locatif social.

4. Développement urbain à proximité des principaux carrefours de dessertes routières/ferroviaires (pôles d'échanges multimodaux)

SRADDET

- Les documents d'urbanisme devront **définir les secteurs de développement urbain prioritairement à proximité des Pôles d'Echanges multimodaux (PEM)**.
- Ils devront poser les conditions pour **davantage d'intensification** : autorisation de la mixité fonctionnelle, densité de logements à l'hectare en moyenne plus importante que dans les tissus bâtis existants.

Répartition

Précisez :

Territoriale :
Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays

Selon l'armature :
Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale

Niveau d'ambition

Gommettes :

Mesuré

Fort

Table 1	Table 2	Table 3

Atelier thématique n°1 – DOO

LOGEMENT EQUIPEMENT 2/2

Rappel des objectifs PAS retenus

A1 – La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant-pays

De nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

Une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

S'appuyer sur l'avant pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

A2 - Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

La mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

L'affirmation d'un territoire animé et préservé

Propositions d'orientations

Validez – Complétez :

5. Equipements

- Les documents d'urbanisme devront **cibler les secteurs préférentiels d'implantation de nouveaux équipements**.
  - Evaluation des besoins en équipements nouveaux à l'échelle des EPCI
  - Le choix sera justifié en prenant en compte les besoins inter-communaux.
  - Le SCoT encourage pour toute opération d'implantation d'équipements la conduite d'une étude d'opportunité foncière.
- Prioriser l'implantation de **nouveaux équipements au sein de l'enveloppe urbaine et des centralités** pour faciliter l'accès : L'implantation de nouveaux équipements en dehors des centralités devra être justifiée (contraintes foncières, nuisances…)
- Prioriser l'implantation des **grands équipements intercommunaux dans les pôles principaux** *> à définir en fonction de l'armature*

6. Rapprochement des usages

- Encourager le **développement de solutions alternatives pour réintroduire une offre commerciale et des services d'appoints** afin de satisfaire les besoins de première nécessité.

  Un enjeu particulier dans **les territoires ruraux** (offre itinérante et à domicile).

  Objectif : permettre la complémentarité entre commerces et espaces relais (retrait de livraisons, dépôt de pain, relais de circuits-courts…).
- Prévoir prioritairement la **mutualisation d'espaces existants pour l'accueil de nouveaux commerces et services**
- **Localiser les commerces et services en priorité :**

  Dans les centres-villes et centres-bourgs

  À proximité de points stratégiques (parvis de gares, entrée des campings, …)

Répartition

Précisez :

Territoriale :
Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays

Selon l'armature :
Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale

Niveau d'ambition

Gommettes :

Mesuré

Fort

	Table 1	Table 2	Table 3

SCoT BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Atelier thématique n°1 – DOO

LOGEMENT EQUIPEMENT

Rappel des objectifs PAS retenus	Propositions d'orientations	Répartition ***Précisez :*** ***Territoriale :*** *Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays* ***Selon l'armature :*** *Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale*	Niveau d'ambition ***Gommettes :*** *Mesuré* *Fort*
A1 – La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant-pays	Proposition rattachée au paragraphe : ***Entourer***		Table 1 / Table 2 / Table 3
De nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
Une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
S'appuyer sur l'avant pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
A2 - Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
La mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		
L'affirmation d'un territoire animé et préservé	1 2 3 4 5 6		
	1 2 3 4 5 6		

Atelier thématique n°1 – DOO

MOBILITE 1/2

Rappel des objectifs PAS retenus

A2 – Un interaction forte entre mobilité et rééquilibrage territorial

Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

Développer de nouvelles logiques de mobilités adaptées aux besoins des habitants des espaces ruraux et urbains

Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

C2 - Le développement raisonné des activités touristiques

Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

Propositions d'orientations

Validez – Complétez :

Répartition

Précisez :

Territoriale :
Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays

Selon l'armature :
Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale

Niveau d'ambition

Gommettes :

Mesuré

Fort

Table 1 | Table 2 | Table 3

1. Logiques de connexion

- Dans une logique de raccordement, **les secteurs d'urbanisation à privilégier pour de l'habitat, de l'activité économique ou de l'équipement** devront **être conditionnées à l'implantation d'une desserte** suffisante en transports en commun et en modes actifs de déplacements (dessertes vélo, piétonne).

- **Dans les OAP sectorielles**, il s'agira de préciser comment le secteur est **connecté à des itinéraires de modes actifs et des transports en commun desservant les commerces, services et établissements scolaires**.

  Une densité augmentée autour des pôles d'échanges, gares et arrêts de bus biens desservis, peut être mise en place (par exemple dans un rayon de l'ordre de 500 mètres). *> Possibilité de rendre cette densité augmentée systématique dans le SCoT.*

2. Maillage du territoire en pôle d'échanges multimodaux

- **Garantir des pôles d'échanges multimodaux de qualité, favorable à l'intermodalité :**
  - espaces de stationnement adaptés aux différents modes,
  - optimisation du passage d'un mode à un autre,
  - sécurisation et cohabitation des modes,
  - continuité fonctionnelle vers les centres des villes et bourgs,
  - canalisation des flux,
  - accessibilités à toutes les populations (PMR notamment),
  - signalétique, information, …

Préciser / hiérarchiser les principaux nœuds de transports sur le territoire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Atelier thématique n°1 – DOO

MOBILITE 2/2

Rappel des objectifs PAS retenus

A2 – Un interaction forte entre mobilité et rééquilibrage territorial

Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

Développer de nouvelles logiques de mobilités adaptées aux besoins des habitants des espaces ruraux et urbains

Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

C2 - Le développement raisonné des activités touristiques

Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

Propositions d'orientations

Validez – Complétez :

3. Usage de la voiture individuelle

- Développer des **mobilités « solidaires »**, notamment par la mise en œuvre de **zones et réseaux** dédiés à l'échelle locale :
  - covoiturage,
  - transport à la demande,
  - pédibus
- Les documents d'urbanisme devront **poser les conditions pour des aménagements dédiés qualitatifs** :
  - Revêtements perméables des aires de stationnement,
  - Mutualisation des espaces de stationnement.
  - L'implantation des espaces de stationnement doit être justifiée au regard du caractère stratégique des sites d'implantation (entrées de ville, carrefours, échangeurs…)
- Mettre en place des **schémas de mobilité** permettant d'identifier les besoins en mobilité des zones rurales et d'organiser les alternatives au « tout voiture »

4. Réseau de liaisons cyclables

- Structurer le maillage de liaisons pour assurer des **itinéraires cyclables sécurisés, en intégrant les plans et les projets existants**
  - valoriser le réseau cyclable existant et développer de nouveaux itinéraires à partir des chemins ruraux et des axes routiers à potentiel
- Déployer des **schémas directeurs cyclables à échelle des EPCI dans une logique de coordination et de coopération** pour assurer la continuité des itinéraires sur l'ensemble du Pays de la Baie de Somme

5. Mise en œuvre des grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaires au fonctionnement des transports collectifs et des services

- *Il s'agit d'un objectif fixé par le code de l'urbanisme > quels besoins / projets sont identifiés sur le territoire ?*

Répartition

Précisez :

Territoriale :
Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays

Selon l'armature :
Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale

Niveau d'ambition

Gommettes :

- *Mesuré*
- *Fort*

	Table 1	Table 2	Table 3

SCoT BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Atelier thématique n°1 – DOO

MOBILITE

Rappel des objectifs PAS retenus	Propositions d'orientations ***Validez – Complétez :***	Répartition ***Précisez :***	Niveau d'ambition ***Gommettes :***
A2 – Un interaction forte entre mobilité et rééquilibrage territorial		***Territoriale :*** *Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays* ***Selon l'armature :*** *Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale*	*Mesuré* *Fort*
Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide			
Développer de nouvelles logiques de mobilités adaptées aux besoins des habitants des espaces ruraux et urbains			
Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité			
C2 - Le développement raisonné des activités touristiques			
Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire			

Proposition rattachée au paragraphe : ***Entourer***		Table 1	Table 2	Table 3
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				
1 2 3 4 5				

Atelier thématique n°1 – DOO

Rappel des objectifs PAS retenus

B3 - Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie du Pays de la Baie de Somme

Propositions d'orientations

Validez – Complétez :

1. Patrimoine remarquable

- Les documents d'urbanisme locaux prendront en compte les **éléments de patrimoine remarquable** faisant l'objet de protections réglementaires
  - Cela concerne les monuments historiques, sites inscrits et classés, site patrimonial remarquable, sites UNESCO, etc.
- Dans le cas des **co-visiblités entre des sites de projet et les cônes de vue ou le patrimoine bâti remarquable**, veiller à l'implantation, aux volumes et aux coloris des bâtiments par rapport aux paysages environnants afin de respecter les vues lointaines et assurer une insertion paysagère qualitative.

2. Patrimoine vernaculaire

- Les documents d'urbanisme préconisent l'utilisation de **matériaux traditionnels** (briques, torchis, etc.,) porteurs de l'identité du territoire, pour la **rénovation du patrimoine**.
- Les documents d'urbanisme doivent aussi définir une stratégie de réaffectation du bâti.

3. Villages-courtils

- Les **choix de densifications ou d'extensions urbaines doivent être alimentés par une étude paysagère** pour définir des orientations d'aménagement qui tiennent compte de la logique d'implantation du bâti dans son site et son paysage, en cohérence avec la forme urbaine historique du courtil.
- Les documents d'urbanisme doivent veiller à la **prise en compte des recommandations du Guide des courtils** dans les projets d'aménagements.
- Les documents d'urbanisme doivent veiller à maintenir ou créer des **transitions végétales entre l'espace agricole et les espaces nouvellement urbanisés**.

4. Patrimoine industriel

- Les collectivités doivent **mener une réflexion sur l'héritage industriel du Pays de la Baie de Somme** :
  - identification du patrimoine industriel d'intérêt
  - mesures pour la préservation dans les documents d'urbanisme locaux
  - identification des possibilités de reconversion.
- Les collectivités devront **se reposer sur des études friches pour identifier les opportunités de reconversion**, notamment au sein des secteurs de renouvellement urbain identifiés par le SCoT.

Répartition

Précisez :

Territoriale :
Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays

Selon l'armature :
Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale

Niveau d'ambition

Gommettes :

Mesuré

Fort

	Table 1	Table 2	Table 3

SCoT BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Atelier thématique n°1 – DOO

PATRIMOINE

Rappel des objectifs PAS retenus	Propositions d'orientations ***Validez – Complétez :***	Répartition ***Précisez :***	Niveau d'ambition ***Gommettes :***
B3 - Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires	Proposition rattachée au paragraphe : ***Entourer*** 1 2 3 4	***Territoriale :*** *Tout le territoire / Communes littorales / Avant-Pays* ***Selon l'armature :*** *Centre Agglomération (Abbeville) / Pôle urbain / Centre bourg / Centralité rurale*	*Mesuré* *Fort*
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie du Pays de la Baie de Somme	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		
	1 2 3 4		